CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 12 novembre 2026
Date de publication : 24 novembre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Emilie MORIN, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Justine ROY, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Éric PREVOST, Loetitia TRUTET, Jérôme GRELET.

Excusé : Daniel JOLLIT

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Corinne GUYON donne pouvoir à Emilie Y-HRAH-KRONG, Nathalie PETRAULT donne pouvoir à Dominique PAYET

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Laurent BALOGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261118-DE-2026-10-05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-10-05 DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET 400 00 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE

Rapporteur Didier JOLLET

Monsieur le Vice-Président délégué expose au Conseil Communautaire que la totalité des crédits budgétaires des opérations Rénovation du siège et Réaménagement du réseau d'eaux pluviales de la zone d'activités de Grands-Champs n'avait pas été intégrée en totalité sur le budget 2026, car délibérées en Autorisations de Programmes-Crédits de Paiement (AP-CP).

Les travaux de ces 2 opérations vont s'achever sur l'exercice 2026, c'est pourquoi il est nécessaire de réintégrer les crédits initialement prévus en 2027 sur 2026.

Une décision modificative est donc nécessaire :

INVESTISSEMENT
DEPENSES

Opération	Nature	Libellé nature	Montant
1010	2118	Réserve foncière	- 810 000 €
1024	2313	Immobilisations en cours	60 000 €
1025	2313	Immobilisations en cours	750 000 €
TOTAL			- €

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER la décision modificative sur le Budget 400 00 Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre